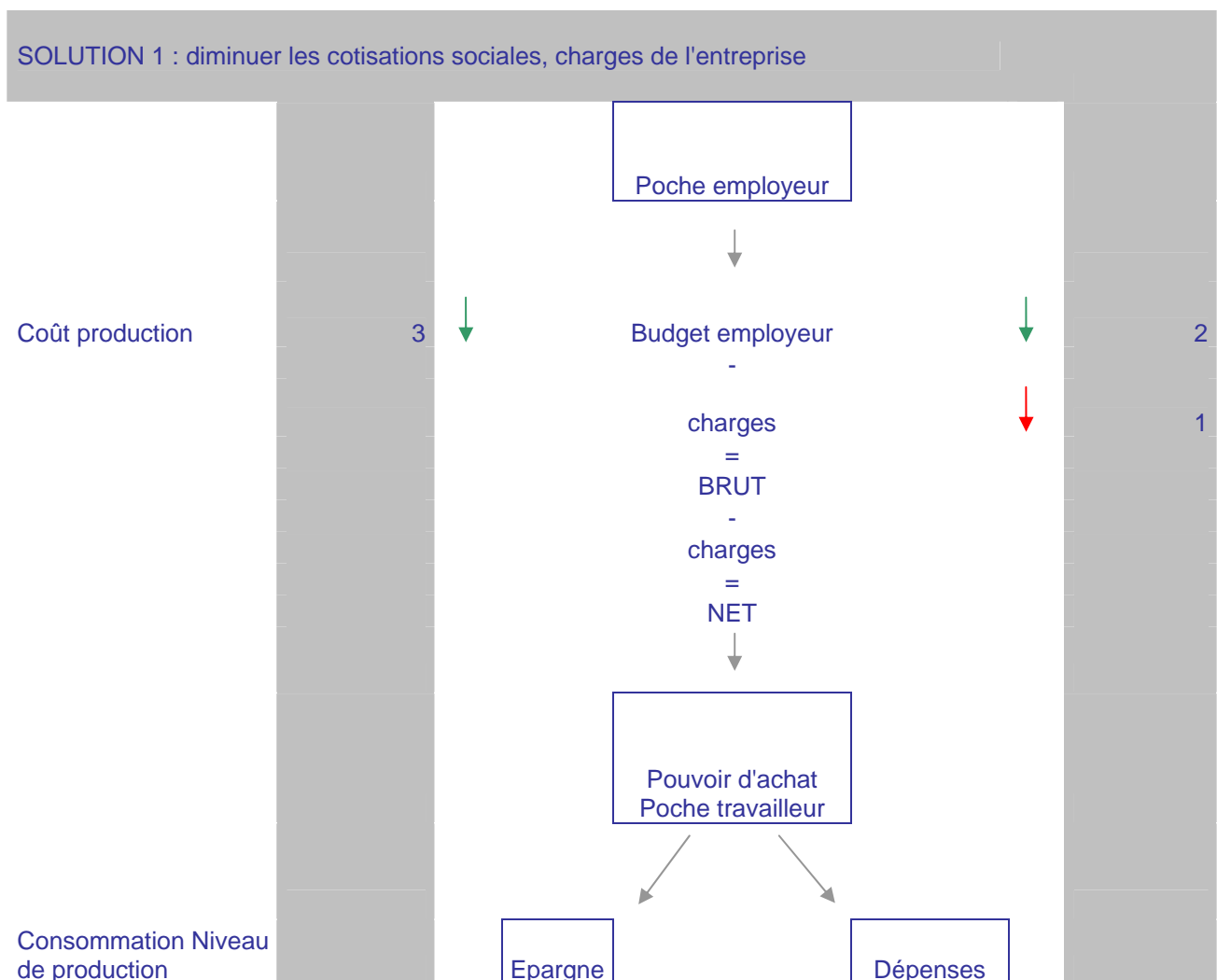


L'aménagement salarial : l'outil efficace de relance de l'économie !

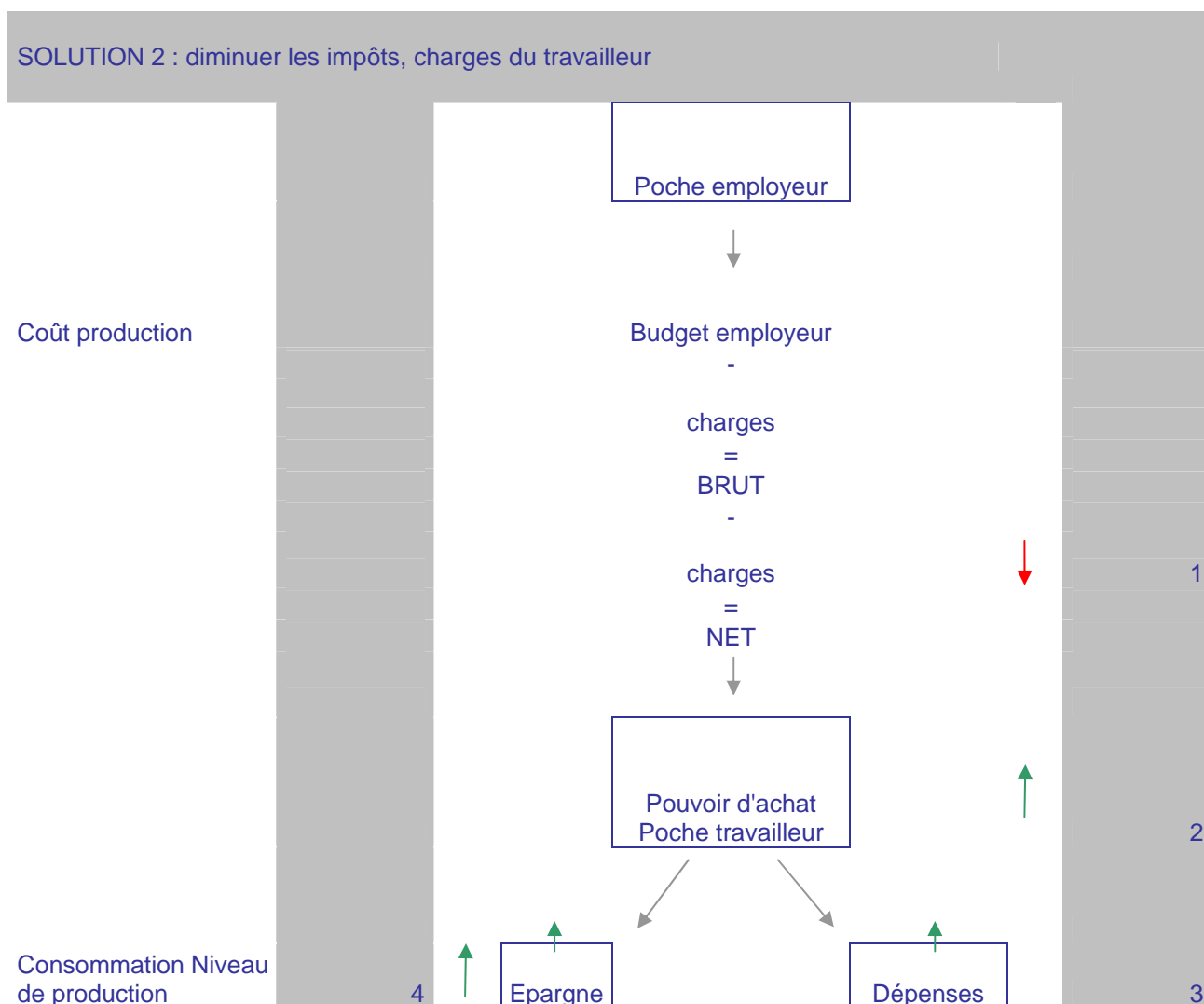
Les entreprises, acteurs essentiels de l'économie, ne peuvent survivre sans une consommation soutenue et un coût de production maîtrisé.

Dans ce coût de production, la masse salariale est un facteur important. Et la consommation est conséquence du pouvoir d'achat.

Des mesures sont parfois prises pour **diminuer le coût de production** en diminuant les charges sur les salaires. Mais la consommation n'est pas encouragée par ces mesures.



Pour **encourager la consommation**, des mesures sont parfois prises en diminuant la fiscalité sur les revenus. Mais le coût de production n'est pas diminué par ces mesures. Et de plus la consommation n'est pas encouragée proportionnellement, l'épargne étant très souvent préférée.



Quelques soient donc les mesures prises, elles n'ont d'effet que sur un pan de l'équation économique. Soit la consommation, soit le coût de production. Mais rarement les deux ensemble.

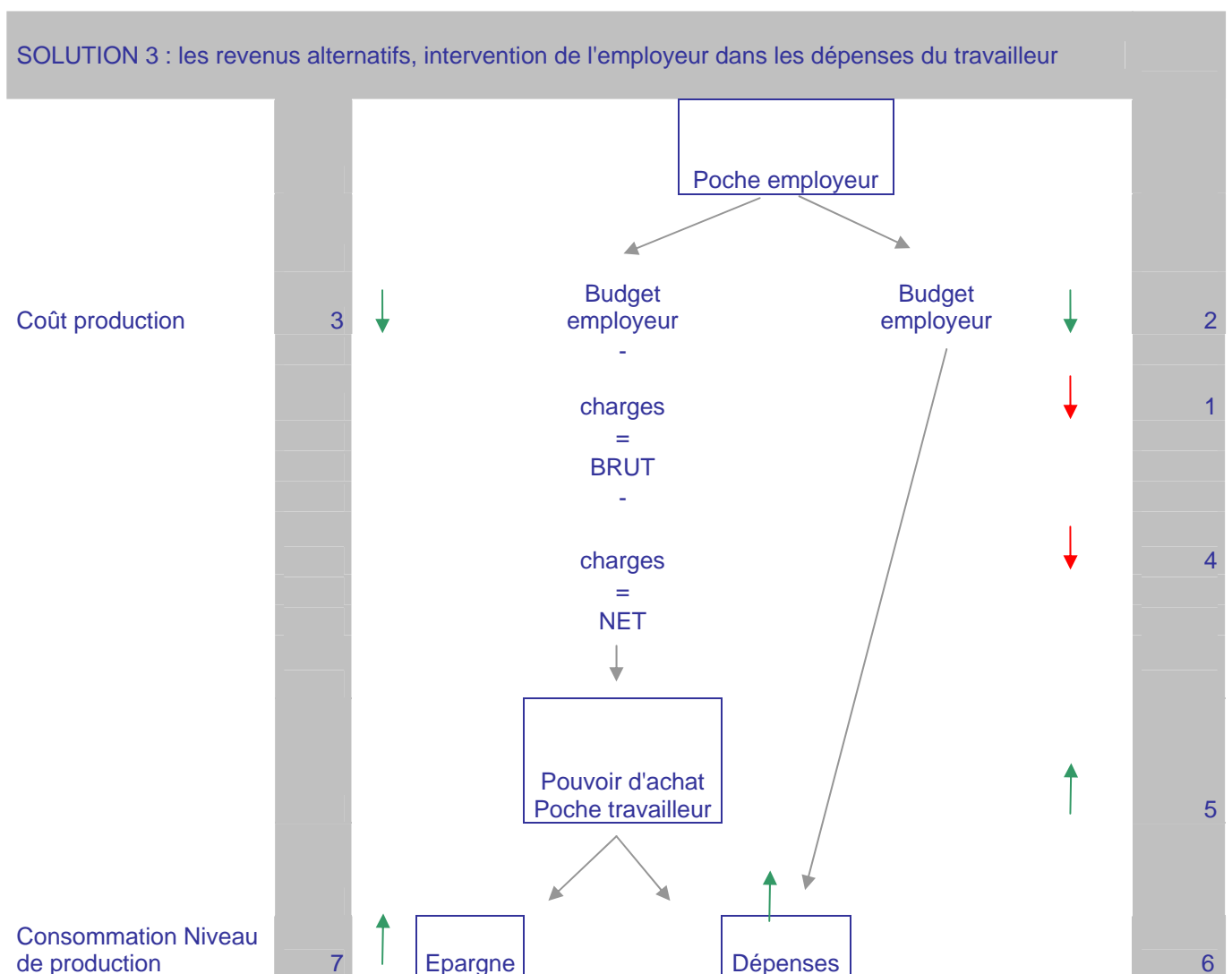
Et pourtant, pour revitaliser l'économie, il faudrait à la fois **diminuer le coût de production** et **accentuer la consommation**.

L'aménagement salarial est une de ces solutions efficaces influençant favorablement la consommation et les coûts de production.

L'aménagement salarial, c'est mettre en place dans l'entreprise des processus de rétributions du personnel qui à la fois diminuent le coût employeur de la masse salariale et augmentent le pouvoir d'achat des travailleurs, en recourant aux revenus alternatifs.

Le revenu alternatif est une intervention de l'employeur dans les dépenses et épargne du travailleur. (Exemples : le titre repas est une intervention de l'employeur dans les dépenses de nourriture, la voiture de société dans les dépenses de mobilité).

Et le revenu alternatif est beaucoup moins « chargé » que le salaire, le revenu professionnel, pour l'entreprise et/ou pour le travailleur.



Rétribuer les travailleurs avec des revenus alternatifs permet à la fois de diminuer le coût de la production tout en consacrant, par cette intervention de l'employeur dans les dépenses, l'intégralité du pouvoir d'achat augmenté à la consommation.